

La liberté d'expression étouffe-

Non

Entretien Alice Dive

Dix ans après les massacres de *Charlie Hebdo* et de l'Hypercasher, descendrions-nous encore dans la rue pour défendre le droit à la satire, à l'humour, et plus largement à la liberté d'expression? Faut-il chercher un équilibre entre liberté d'expression et liberté de croyance? Parole à Kak, dessinateur de presse et président de Cartooning for Peace, qui vient d'éditer un "tract" chez Gallimard: *Tenir la ligne. 40 dessins pour Charlie (2015-2025)*.

Dix ans après les attentats, qui est encore Charlie?

Cela dépend où l'on se situe: en France, en Belgique, dans cette zone culturelle qui partage la même langue, les mêmes valeurs et actualités, on est encore Charlie. Au niveau mondial, par contre, il y a tellement de pays qui sont en train de rejoindre les rangs des autocraties que là, la liberté d'expression rétrécit terriblement. Que les choses soient claires: on parle bien ici de la liberté de critiquer les puissants. Et dès lors qu'il n'est pas possible de critiquer le pouvoir dans certains pays, nous, Occidentaux, de l'Union européenne, de l'Europe élargie, cette espèce de bloc démocratique façon "Déclaration universelle des droits de l'homme" a presque un devoir moral vis-à-vis de ceux qui risquent leur vie dans leur pays pour défendre ces libertés bafouées. D'où l'intitulé de notre tract *Tenir la ligne* et cette idée qui est de dire que, parce que nous sommes quasiment les derniers debout, nous avons le devoir de brandir ostensiblement la bannière du droit à la satire et à la liberté de presse.

En une décennie, qu'est-ce qui a changé?

Si on se focalise sur la France, la Belgique, deux pays qui ont été particulièrement frappés ces dernières années par le terrorisme islamiste, je dirais que les dessinateurs de presse continuent d'être protégés. Celui qui se permet de critiquer le pouvoir dans nos pays est protégé par l'État, par la justice. Cela ne faiblit pas.

Ce qui a changé, c'est l'agilité du public à l'égard des dessinateurs de presse. On assiste aujourd'hui à une libération de la parole violente chez le citoyen lambda, couplée à l'avènement des réseaux sociaux. Auparavant, le caricaturiste travaillait plutôt dans l'ombre. Depuis les attentats de 2015, *Charlie Hebdo* est devenu le symbole de la liberté d'expression. Ceci a eu pour conséquence de mettre en lumière le travail des caricaturistes, mais également d'en faire des cibles plus faciles.

Quelles règles vous fixez-vous par rapport à la critique des religions? Tous les dessinateurs de presse sont-ils alignés, notamment sur le droit au blasphème?

D'abord, le blasphème est permis. Car "permis" n'a qu'une seule signification, à savoir "ce que la loi

autorise". On ne parle ici de la morale ou de ce que les gens permettent ou tolèrent. Pour ma part, quand on me demande si cela est permis, je regarde ce que dit la loi, car celle-ci varie d'un pays à l'autre. En France, la loi permet le blasphème. Je peux donc blasphémer. J'ai le droit de dire "J'emmerde Dieu", et personne ne peut me condamner pour cela. Ensuite, le milieu des dessinateurs de presse n'est évidemment pas un ensemble uniforme. Il y a plein d'opinions différentes sur les questions morales, sur la sexualité, le rapport à la femme, sur tout ce que vous voulez. Et certains d'entre nous, qu'ils soient croyants ou non, ne vont jamais dessiner la religion. Mais, là où il y a un point de convergence entre nous, c'est qu'ils vont quand même trouver normal que d'autres collègues puissent le faire, et ils vont les défendre.

Peut-on se moquer des croyants?

Cela dépend de ce que vous entendez par "se moquer", car là, on commence à se rapprocher de la loi. Que dit-elle? En France, la loi est très claire au sujet des divinités, de la croyance au sens général: vous pouvez faire ce que vous voulez. Vous pouvez vous moquer, dire que c'est de la merde, que cela n'existe pas, que ce n'est pas vrai. En revanche, une fois que cela concerne les individus, la loi dit atten-

tion, cela commence à ressembler à de la discrimination, à de l'appel à la haine, à la violence et là, c'est interdit. Un dessinateur de presse en France doit connaître la loi sur la liberté d'expression.

La liberté d'expression est-elle devenue "absolue" en France, comme certains le soutiennent?

Non, absolument pas. La France a une des lois les plus restrictives sur la liberté d'expression. Inciter à la haine, à la violence, inciter à la prise de stupéfiants, dévoiler la vie privée, révéler le secret des affaires... la liste des exceptions de choses que vous n'avez pas le droit de faire lorsque vous vous exprimez est longue. Cela démontre bien que la liberté d'expression n'est pas absolue en France.

Que répondez-vous à ceux qui affirment que les caricatures, qui visent à désacraliser, sont elles-mêmes devenues "sacrées"?

Le sacré, c'est l'irruption de l'irrationnel. A contrario, le dessin de presse est protégé de manière rationnelle, par la loi. Le dessin de presse n'est donc certainement pas sacré en France, mais il est symbolique de notre relation à la liberté d'expression, à l'esprit critique. Ceux qui attaquent les caricatures en laissant entendre qu'elles sont devenues intouchables voudraient bien qu'il y en ait moins voire plus du tout. Or ils se trompent, même pour eux. En ce qui nous concerne, nous nous battons jusqu'au bout pour qu'elles ne soient pas interdites. Car en faisant de *Charlie* un martyr, les assassins ont fabriqué bien malgré eux un symbole quasi inamovible de la liberté d'expression.



Kak
Dessinateur de presse,
président de Cartooning for Peace

